

## **ANNEXE CÔTE-À-CÔTE**

- La présence des véhicules utilitaires à quatre roues de type côte-à-côte sont maintenant permis lors des événements de rallye-cross avec un encadrement précis.
- Le pilote et le co-pilote doivent avoir déjà suivi une formation sanctionnée par RSQ ou avoir déjà été détenteurs d'une licence de course RSQ ou CARS.
- Quoique nous recommandons la présence d'un co-pilote, la course en côte-à-côte peut être faite sans co-pilote. Toutefois dans une telle situation, le pilote doit être en mesure de faire son propre calcul de temps.
- Le participant en côte-à-côte doit être en mesure de déplacer son véhicule au moyen d'une remorque ou en camionnette entre les différents parcours.
- La planification de la journée sera faite de façon à minimiser les déplacements entre les circuits.

### **A) Châssis:**

- Tous les véhicules doivent utiliser le châssis d'origine et conserver leur apparence d'origine.
- Le châssis d'origine se définit comme suit: les rails inférieurs principaux longeant les côtés intérieurs du véhicule et les tubes avant et arrière qui les relient.
- Le châssis peut être modifié pour en améliorer la durabilité et la force, mais doit conserver la longueur, la largeur et la configuration d'origine.

### **B) Armature de sécurité**

- La structure supérieure tubulaire de l'habitacle ou sa cage de protection doit être conservée.
- Quel que soit le cas, le haut de la cage de protection ne doit pas être plus bas que le haut du casque du pilote en position normale de conduite.
- Aucun véhicule comportant des dommages à la cage de protection ou à ses composantes ne peut compétitionner.

### **C) Motorisation**

- La motorisation doit être d'origine.

### **D) Portières**

- Des portières fixes ou à charnières sont obligatoires.
- Les portières à charnières doivent se verrouiller positivement et ne pas s'ouvrir dans le cas d'un impact ou d'un capotage. On peut utiliser des sangles supplémentaires pour éviter qu'elles s'ouvrent accidentellement.
  - Les portières doivent être faites d'un matériau rigide et être de demi grandeur, au moins.

### **E) Toit**

- Les panneaux de toit doivent être faits d'un matériau rigide.

### **F) Filets de fenêtres**

- Le véhicule doit être équipé de filets de fenêtres.
- Les filets de fenêtres doivent satisfaire aux normes de la FIA ou de la certification SFI.

### **G) Roues et pneus**

- Tout pneu produit en série pour les vtt ou le marché automobile est permis.
- Si l'organisateur décrète que les pneus d'un véhicule endommagent trop la route, ces pneus peuvent être interdits.
- Les entretoises de roues, les roues avec des déports mineurs et les kits de suspension à voie large disponibles dans le commerce sont permis.

### **H) Parebrise et fenêtres**

- Un parebrise ou un déflecteur d'air, des fenêtres latérales et arrière sont permis.
- Un parebrise ou un déflecteur d'air doit être fait de verre sécuritaire automobile, de Lexan/polycarbonate ou d'un grillage de métal assez fin pour retenir les cailloux, sécuritairement fixé.
  - Les parebrise, déflecteurs d'air et fenêtres de polycarbonate doivent avoir une épaisseur d'au moins 6mm.
  - Il est interdit de percer des trous dans la cage de protection pour y fixer le parebrise, les déflecteurs d'air et les fenêtres.

### **I) Divers**

- Les roues de secours et les objets transportés doivent être retirés.  
Les sièges d'origine peuvent être remplacés par des sièges de course fixés sécuritairement au châssis.
  - Les occupants doivent porter un casque fermé avec une visière complète ou avec des lunettes conformes à l'article RNR 11.1.6 ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2010 ou plus récente.
  - Les occupants doivent s'attacher avec des harnais de sécurité à quatre points. La date de péremption ne sera pas exigée, mais les harnais doivent être en bonne condition, sans défaut apparent.